

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_81

**Objet : Affectation de crédits destinés au soutien des structures
d'économie sociale et solidaire au titre de l'année 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée, dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire, à soutenir des structures intervenant dans ce secteur.

Un crédit de 64 500 € a été inscrit au budget primitif 2025 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des structures œuvrant dans ce domaine.

Après instruction des demandes déposées par les associations, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement de subventions aux associations suivantes pour un montant total de 24 500 € :

- ABEJ (ressourcerie) :	10 000 €
- La Remise Enjouée :	7 000 €
- ALEFPA (Jardin de Cocagne) :	7 000 €
- ATTAC :	500 €

Le règlement des subventions sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou faute des associations, ou de non-respect au contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie des subventions pourra être réclamé par la collectivité.

A l'issue de la présente délibération, le solde sur l'enveloppe de 64 500 € sera de 40 000 €.

**Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources
humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 juin**

2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations précitées pour un montant total de 24 500 €.

Imputation comptable : 65748 424 1230

Politique publique (domaine-action-activité) : 05.7.1 Economie solidaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211959-DE-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025